



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

Assemblée Générale 2020

Rapport moral de mai 2019 à avril 2020

Rapport financier de janvier 2019 à décembre 2019

Composition du conseil d'administration

2 secrétaires : Florence DUMORTIER, Claudine DECAT, chargées des obligations administratives et des publications.

2 Vices Président : Jérôme JAILLET et Jean Luc GIRARDIN

Notre trésorière Jeanne LECARPENTIER indispensable dans la tenue des comptes et la veille aux inscriptions

Trois **membres actifs** que sont : Anne Marie Lecoq de MONTGERMONT, Marie José BEAUMONT, et Olivier LEGOFF.

Président : Jacques BACH

Sans oublier bien sûr d'associer à notre équipe notre **Web Master** Jacques Dumortier qui tient régulièrement notre site à jour et fait la mise en page de nos publications.

Cet exercice a été principalement dominé par 4 thèmes :

Le PLU

L'accueil des GENS DU VOYAGE

Les municipales

Le COVID 19

LE PLU

Notre association a participé activement à l'enquête publique concernant le PLU

Conformément aux remarques que nous avons présentées au cours de l'élaboration du PLU nous avons rencontré l'enquêteur en deux fois 1 heure afin de lui expliciter dans le détail notre position. A chaque fois nos entretiens ont été résumés par écrit et remis à l'enquêteur.

Bon nombre de nos propositions de modifications ont été prises en compte, mais pas toutes.

Vous trouverez sur notre site internet l'essentiel de nos propositions

Le PLU, désormais arrêté, est consultable sur le site de la mairie ou de la communauté d'agglomération

L'accueil des GENS DU VOYAGE

Notre argumentation est connue de tous et n'a pas changé

Les gens du voyage ont fait un choix de vie, c'est parfaitement leur droit. Bon nombre d'entre nous en ont fait un autre

Mais les choix des uns comme des autres sont contraints par un certain nombre de règles Ces devoirs, qui sont régis par la loi, doivent être respectés par tous, collectivités locales et gens du voyage.

Les habitants sédentaires ne peuvent plus subir le choix de groupes que nous voyons de plus en plus nombreux depuis 10 ans envahir régulièrement nos villages et parties communes.

Après avoir clairement exprimé notre avis dans un document spécial à l'automne 2018 nous avons élevé le ton en écrivant à :

La Préfète

La Députée

Le Ministère de l'environnement

La Gendarmerie

La Mairie

L'Agglomération

Les Associations et mairies voisines

Notre courrier en quelques 7 pages concluait :

1°) en un dépôt de plainte auprès du procureur concernant les itinérants comme les sédentaires, pour non-respect des articles :

R632-1 et R633-6 du code pénal, relatifs à :

- a. nos chemins, forêts et lieux publics sont souillés par leurs déjections, alors qu'il est imposé à la moindre entreprise d'installer des WC chimiques pour chaque chantier.

- b. dépôt, abandon, jet ou déversement, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. »

La commune et donc les contribuables doivent financer le ramassage de ces dépôts car les services d'ordures ménagères refusent leur enlèvement

L1331-1 à L1331-31 du code de la santé publique relatifs

- 1. les eaux usées sont rejetées directement dans les terrains sans traitement préalable. Ceci a pour conséquence de polluer les terres et les nappes. De plus l'incompréhension s'installe, surtout lorsque la commune tente de faire respecter les règles auprès de ses habitants et n'hésite pas à délivrer des non conformités pour défaut de raccordement, voire même à pénaliser financièrement les contrevenants.

2°) en une demande de rencontre avec la préfète

Vous pouvez prendre connaissance de notre courrier sur notre site internet

Dans un premier temps, comme à l'habitude, aucune réponse ne nous est parvenue.

Puis le ministère de l'environnement nous a fait savoir que notre courrier était transmis au ministère de l'intérieur lequel à son tour nous a fait savoir qu'il demandait à la préfète de nous faire réponse.

La préfète qui n'avait pas l'intention de nous répondre, s'est donc vue contrainte par sa hiérarchie à nous répondre.

Très certainement, mécontente de cette obligation, la préfète nous a répondu dans des termes indignes d'un représentant de l'état. Bien évidemment nous avons répliqué véhémentement.

La préfète a quitté son poste au cours de ces échanges, a-t-elle été démise ? nous n'en avons pas l'explication. Mais bon débarras !

La gendarmerie quant à elle s'est informée auprès du président de notre association.

Quant au procureur il a demandé à la gendarmerie d'auditionner le président

A suivre.....

Où en sommes-nous actuellement ?

Une fois encore les aires d'accueil tardent à sortir de terre :

- La commune de Villiers a vu sa proposition de site acceptée par la CAMVS mais rien ne se passe.
- Le pays de Fontainebleau voit sa proposition de site en forêt de Fontainebleau rejetée par la préfecture

Les municipales

Comme à chaque élection, notre association s'est mise en stand-by durant la campagne électorale. Toute participation à la campagne d'un membre du conseil d'administration doit être interprétée comme une décision personnelle citoyenne et non comme un soutien de l'association à une liste.

Toutefois, force est de constater que les 2 listes programmaient la défense du cadre de vie, ce qui à l'évidence justifie la nécessité par nos actions de continuer à veiller à cette préservation.

La COVID 19

Notre assemblée générale n'a donc pas pu se tenir au printemps ni au cours des mois qui ont suivis.

La festivité pour fêter notre 50^{ème} anniversaire a été remise à plus tard, et toutes réunions de plusieurs personnes évitées.

Cependant nous échangeons avec nos adhérents par mails et téléphone.

En ce qui concerne la cotisation 2020 qui a été portée à 10€ au cours de l'AG de mai 2019, certains d'entre vous l'ont réglée au cours de l'année par chèque déposé dans notre boîte à lettres (celle de la mairie).

Si cela n'a pas été fait merci de régler votre cotisation par courrier ou dépôt dans les boîtes aux lettres de la mairie ou des membres du conseil d'administration accompagnée du bulletin joint à ce rapport.

AFFAIRES DIVERSES

Les travaux de l'école sont terminés ! Ouf !

Les travaux de la rue des grandes haies sont programmés et verront l'exécution finale vraisemblablement après les élections et les restrictions du COVID

La signature d'un contrat avec une entreprise semble avoir été préférée à l'embauche d'un 3^{ème} cantonnier

Les problèmes de stationnement persistent. Ils ne peuvent être résolus que par le civisme des habitants

Participation en mars au 2^{ème} ramassage des détritiques dans nos chemins et forêts dans le cadre de l'opération départementale FORETS BELLES.

Le dossier de la station d'épuration est toujours sur le dessus de la pile des travaux que détient l'agglomération.

Notre surveillance du contournement de MELUN est toujours d'actualité

Il est vraisemblable que de nombreux travaux prennent du retard compte tenu de la crise sanitaire.

FIN DU RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER (voir au dos)

Compte tenu de la situation sanitaire, le bureau est reconduit pour un an.

Dépenses		Recettes	
Frais tenue compte et relevés	63,50 €	101 cotisations à 5 €	505,00 €
Hébergement Site Internet (OVH)	26,06 €	Dons	75,00 €
Achat Cartouches, papier et imprimerie	156,99 €	Intérêts Compte Epargne	83,21 €
Assurances SMACL	206,65 €	Subvention communale	300,00 €
Fournitures Secrétariat	41,65 €		
Pot d'Accueil	40,20 €		
Total	535,05 €	Total	963,21 €
Résultat 2019			
	428,16 €		
Actif		Passif	
Caisse	308,56 €	Solde au 31/12/2018	12 322,24 €
Compte-Chèque	1 305,79 €	Résultat 2019	428,16 €
Compte-épargne	11 136,05 €		
Total	12 750,40 €	Total	12 750,40 €